

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
12/1/2
DOSSIER N°5992**

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE 2023

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE 2023



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2023-12/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

de donner acte, à sa Présidente, de la communication des éléments de gestion de la dette, à savoir les emprunts réalisés au titre de l'exercice 2023 :

<i>Organisme prêteur</i>	<i>Montant du prêt</i>	<i>Conditions</i>	<i>Affectation budgétaire</i>
LANDESBANK (SaarLB)	4 000 000 €	- Durée : 20 ans - Taux fixe trimestriel : 3,65 % - Amortissement constant	- Chapitre 16 article 1641 (capital) - Chapitre 66 article 66111 (intérêts)
CRÉDIT AGRICOLE	4 000 000 €	- Durée : 20 ans - Taux de référence : Euribor 3 mois (variable) - Marge : 0,675 %	- Chapitre 16 article 1641 (capital) - Chapitre 66 article 66111 (intérêts)

Le Département aura donc emprunté 8 M€ en 2023, pendant qu'il rembourse un peu plus de 11,2 M€ sur le même exercice. C'est donc un désendettement qui sera constaté sur l'exercice 2023, à hauteur d'environ 3,2 M€. C'est la troisième année consécutive que notre collectivité s'inscrit dans cette tendance vertueuse puisque qu'un désendettement avait également été constaté sur l'exercice 2021 à hauteur de 1,8 M€ et sur l'exercice 2022 à hauteur de 2,7 M€. En trois ans, notre encours aura donc diminué de 7,7 M€, passant de 100,7 M€ fin 2020 à 93 M€ fin 2023.

Par ailleurs et comme ce fut déjà le cas en 2022, il est à noter qu'aucune ligne de crédits de trésorerie n'a été ouverte en 2023, le Conseil départemental n'en ayant pas besoin pour le moment.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET